

PRÉFECTURE DE L'AIN

reçu
le

12 MARS 2020

Direction des collectivités
et de l'appui territorial

ATTESTATION
du caractère exécutoire
de l'approbation de l'élaboration du PLU

pour une commune comprise dans l'aire d'un SCoT approuvé

JE SOUSSIGNE
GEORGES GOULY

MAIRE DE LA COMMUNE DE BEAUPONT (Ain)

CERTIFIE que la délibération n° DEL20200213001 du 13 février 2020 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été affichée à la mairie à compter du 5 mars 2020 pour une durée au moins égale à un mois et qu'elle a fait l'objet d'un communiqué dans le journal LE PROGRES DE L'AIN en date du 8 mars 2020.

Ladite délibération a été reçue en Préfecture de l'Ain le 26 février 2020.

Elle est donc devenue exécutoire à compter du 9 mars 2020.

A BEAUPONT, le 9 mars 2020

LE MAIRE,
Georges GOULY

